



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251013-lmc1528404-DE-1-1
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025
Affichage le : 17 octobre 2025
Publication électronique le : 24 octobre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maryse DELASSUS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Valérie CUVILLIER, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN.

Absent(s) : M. Ludovic LOQUET.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2025-400)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités

humaines » ;
Vu la délibération n°2025-62 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique enfance famille » ;
Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 29/09/2025 ;

Monsieur Ludovic LOQUET, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'association Community, une participation financière d'un montant de 4 000 €, pour la réalisation du projet « Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, à l'association Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse (ESCAL), une participation financière d'un montant de 4 500 €, pour la réalisation du projet « Être parent mais pas que », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, à la Communauté de Communes du Pays d'Opale, une participation financière d'un montant de 1 081 €, pour la réalisation du projet « Parents au collège », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, à l'association A Petits PAS, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Agir en intergénération dans les villages ruraux », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 5 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés aux articles 1 à 4, les conventions

correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1, joints à la présente délibération, et dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 6 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 4 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	240 000,00	14 581,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 13 octobre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 29 septembre 2025

4 projets sont proposés :

Territoire de l'Audomarois

Projet « Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents » porté par l'association Community - Centre social Jean Ferrat d'Arques

Projet « Être parent mais pas que » porté par l'association « Espaces socio-culturels et d'animations de Longuenesse »

Territoire du Calaisis

Projet « Parents au collège » porté par la Communauté de Communes du Pays d'Opale

Territoire du Montreuillois-Ternois

Projet « Agir en Intergénération dans les villages ruraux » porté par l'association A Petits PAS - Espace de vie sociale A l'Air libre de Ruisseauville

1. Projet « Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents » porté par l'association Community - Centre social Jean Ferrat d'Arques

Bilan de l'action 2024-2025

Le projet a reçu une participation départementale d'un montant de 3 250 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le projet mis en place entre octobre 2024 et juin 2025 s'est articulé autour de 3 cycles d'ateliers, chacun structuré autour de quatre grandes thématiques : bien vivre sa grossesse, les premiers jours avec bébé, la préparation matérielle et logistique, et la place du couple et de l'entourage. Chaque cycle alternait des temps d'échange en "Cocoon class", animés par une psychologue et des intervenants spécialisés (sage-femme, puéricultrice, travailleur social, conseillère conjugale...), ainsi que des ateliers bien-être (sophrologie, yoga, portage).

100 personnes ont participé aux 26 séances.

Les retours ont été très positifs. Ces temps ont été vécus comme des bulles de respiration dans un quotidien souvent chargé et anxiogène. Ils ont permis de créer une dynamique de pair-aidance, essentielle à cette période de bouleversement.

L'association souhaite renouveler ce projet en 2025-2026 en renforçant la thématique « Préparation matérielle et logistique » et en intégrant un nouvel atelier sur l'alimentation.

Présentation de l'action 2025-2026

Le projet est travaillé en lien avec le centre de santé sexuelle, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, la maison du département solidarité (MDS) – site d'Arques.

L'objectif reste inchangé à savoir proposer une offre de proximité, gratuite et accessible, en amont et en aval de la naissance, favorisant la création de lien, le renforcement des compétences parentales et la santé globale des parents comme des tout-petits.

Le projet concernera les futurs parents et jeunes parents à compter du 4^{ème} mois de grossesse, parents ayant déjà participé aux premières cocoon class et les parents d'enfants plus âgés pour leur retour d'expérience.

Le programme comprendra 4 cycles de 10 ateliers, basés sur les quatre thématiques principales, dont 6 « cocoon class », 3 ateliers bien-être (yoga, portage et sophrologie) et un nouvel atelier consacré à l'alimentation animé par une diététicienne et l'association Community, incluant un temps d'échange sur l'alimentation de la femme enceinte et du nourrisson, suivi d'un atelier cuisine pratique.

Chaque séance réunira entre 3 et 8 participants soit un total estimé entre 120 et 320 personnes sur l'ensemble des 40 ateliers prévus.

Les cycles se dérouleront d'octobre à décembre 2025, de janvier à mars 2026 et d'avril à juin 2026, de septembre à décembre 2026, dans les locaux du centre social Jean Ferrat à Arques.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 7 390 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'association Community (1 755 euros) et la CAF (1 635 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 4 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 4 000 euros.

2. Projet « Être parent mais pas que » porté par l'association « Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse » (ESCAL)

Bilan de l'action 2024

Le projet 2024 a reçu une participation départementale d'un montant de 4 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

De nombreuses activités se sont déroulées sur l'année : ateliers cuisine, ateliers papote, ateliers parents ados, les happy family, ateliers Roule Galipette, sorties en famille, vacances en famille, pizzas games...

Toutes ces actions ont permis d'identifier les besoins des parents, des enfants et d'y répondre de la façon la plus appropriée en leur apportant des outils en matière de parentalité.

Un total de 220 animations ont été proposées touchant 98 parents et 149 enfants.

L'ESCAL propose la reconduction de l'action pour 2025.

Présentation de l'action 2025

L'association mène ce projet en partenariat avec la CAF, la Maison des Adolescents, le Réseau parentalité 62, l'association A Contrepoids et la MDS.

Les attentes sont :

- maintenir et développer les liens parents-enfants ;
- favoriser les échanges entre familles ;
- développer les compétences des parents et des enfants.

L'action concernera l'ensemble des familles issues des quartiers politique ville de Longuenesse, soit environ une centaine de personnes.

Elle s'articulera autour de trois axes principaux :

- les projets collectifs familles (ateliers « papote », groupe d'échanges « être parents d'ados », projet vacances en famille, médiation animale en famille, l'été en famille, actions autour des arts) ;
- les après-midi ou soirées à thème (jeux de société, ciné-débat, cuisine en famille, spectacle culturel à la Barcarole...) ;
- les évènements en famille (sorties familiales).

L'action se déroulera à l'ESCAL sur l'année 2025.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 35 778 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (15 000 euros), l'État (8 000 euros), la commune de Longuenesse (4 378 euros) et les usagers (3 900 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 4 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 4 500 euros.

3. Projet « Parents au collège » porté par la Communauté de Communes du Pays d'Opale (CCPO)

Bilan de l'action 2024

Le projet 2024 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 350 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

L'association Opale secourisme a sensibilisé aux gestes de premiers secours 69 collégiens de 6^{ème} accompagnés d'un de leurs parents, du collège les 4 vents de Guînes.

Le bilan est très positif notamment pour les interactions parents-enfants. Les parents se sont sentis valorisés par cet apprentissage en commun.

La CCPO propose de renouveler ce projet à la rentrée 2025 avec les élèves de 6^{ème} mais également de CM2 dans le cadre de la liaison cycle 3 collège de Guînes et Licques.

Présentation de l'action 2025

Ce projet est travaillé avec un ensemble d'acteurs pluri-catégoriels : la CCPO, le Département, le réseau parentalité et l'Éducation nationale.

La CCPO propose de sensibiliser aux gestes qui sauvent 300 élèves, accompagnés chacun d'un parent. Cette formation s'adressera aux élèves de CM2, futurs collégiens des établissements de Guînes et Licques ainsi qu'aux élèves de 6^{ème} déjà scolarisés dans ces collèges.

Les objectifs de l'action sont de :

- valoriser le parent et son enfant ;
- faire et apprendre ensemble ;
- renforcer le sentiment d'appartenance au collège ;
- favoriser le bien être au collège ;
- réconcilier les jeunes et leurs parents avec le système scolaire.

Cette formation sera dispensée par l'association Opale secourisme, au dernier trimestre 2025.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 6 930 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (5 544 euros) et la CCPO (305 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 081 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 081 euros.

4. Projet « Agir en Intergénération dans les villages Ruraux (AIR) » porté par l'association A Petits PAS (Projet pour une Alternative Solidaire) - Espace de Vie Sociale A l'AIR libre de Ruisseauville

Bilan de l'action 2024 « Un grand bol d'AIR pour tous »

Le projet 2024 a reçu une participation départementale d'un montant de 6 400 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le projet a réuni 231 participants dont 59 parents, 137 enfants et 35 grands-parents et personnes âgées.

26 séances ont été proposées à destination des familles autour de la thématique « Prévention et alternatives aux écrans » via la mise en place d'ateliers, de temps d'échanges et de sorties familiales.

17 séances à destination des jeunes autour de la thématique « Prévention et éducation aux médias » avec la mise en place de 10 temps d'animations : sensibilisation aux médias et aux fake news via la rencontre avec un animateur radio.

Des journées intergénérationnelles ont été organisées : 17 séances comprenant des ateliers de fabrication d'un Leporello, 2 soirées jeux de société et 4 randonnées thématiques sur le territoire.

L'association souhaite poursuivre ce projet en proposant de nouvelles actions.

Présentation de l'action 2025

L'Espace de vie sociale a développé ce projet en étroite collaboration avec la CAF, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la MDS, le regroupement pédagogique intercommunal des Hauts Liens, le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois (CCHPM), le réseau Parent62, les associations locales.

Les objectifs sont :

- valoriser les parents dans leurs fonctions en renforçant les compétences parentales ;
- renforcer le bien-être des jeunes et des familles en amenant les parents à prendre du temps avec leurs enfants ;
- impliquer les jeunes, les personnes âgées et les familles dans les actions en favorisant leur engagement et leur implication.

Ce projet s'adressera à l'ensemble des familles du territoire ayant des enfants de 0 à 18 ans, ainsi qu'aux adolescents avec une attention particulière portée aux enfants et jeunes accompagnés par des familles d'accueil du territoire par l'aide sociale à l'enfance et aux personnes âgées. Au total, environ 230 personnes pourront être concernées.

Le projet se déclinera en 3 actions :

- Une action à destination des familles autour de 2 axes : 20 ateliers de pratiques créatives et de loisirs (balades, cuisine) ainsi que 4 temps d'informations et d'échanges entre pairs, et un temps spécifique d'échanges sur la lutte contre les violences intra familiales prévu en octobre 2025.
- Une action à destination des jeunes qui visera à proposer 15 temps de rencontres et des ateliers de pratiques créatives pendant les vacances et week-end, ainsi qu'un mini-séjour itinérant à vélo de 3 jours.
- Une action intergénérationnelle qui visera à renforcer la solidarité entre les générations dans les villages, comprenant 10 temps collectifs permettant la création de portraits des habitants et 2 temps forts festifs.

Le projet aura lieu tout au long de l'année 2025 sur les 7 communes du territoire.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action est de 24 710 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (15 000 euros), la MSA (4 000 euros), l'association A Petits PAS (460 euros), les usagers (150 euros), les contreparties des contributions à titre gratuit (100 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°29

Territoire(s): Audomarois, Calaisis, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun ;
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité ;
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement ;
- fédérer pour développer les solidarités.

La délibération de la Commission Permanente du 17 mars 2025 fixe les nouvelles modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique Enfance Famille :

- co-financement d'au moins 20% des dépenses éligibles par un tiers partenaire et/ou par le porteur ;
- participation financière départementale maximale de 5 000 euros par projet.

En outre, pour les actions d'accompagnement à la parentalité intégrant des vacances en famille, le montant de la participation financière départementale est fixé à 83 euros par personne dans la limite de 5 000 euros par projet.

Quatre actions sont proposées.

L'annexe 1 reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant ;
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle ;
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 14 581 euros au titre de l'année 2025.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Audomarois	Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents	Association Community	7 390	4 000
Audomarois	Être parent mais pas que	Association « Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse » (ESCAL)	35 778	4 500
Calaisis	Parents au collège	Communauté de Communes du Pays d'Opale	6 930	1 081
Montreuillois	Agir en intergénération dans les villages ruraux	Association A Petits PAS - Espace de Vie Sociale A l'AIR libre	24 710	5 000

Il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à l'association Community, une participation financière d'un montant de 4 000 €, pour la réalisation du projet « Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à l'association ESCAL, une participation financière d'un montant de 4 500 €, pour la réalisation du projet « Être parent mais pas que », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à la Communauté de Communes du Pays d'Opale, une participation financière d'un montant de 1 081 €, pour la réalisation du projet « Parents au collège », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à l'association A Petits PAS, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Agir en intergénération dans les villages ruraux », au titre de l'année 2025 ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	240 000,00	20 171,00	14 581,00	5 590,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY